



Québec, le 24 août 2016

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Signaterre Environnement inc.
155, boulevard Labelle, bureau 101
Rosemère (Québec) J7A 2H2

N/Réf. : 3211-33-001

Objet : Projet d'enfouissement de sols fortement contaminés sur le
territoire de la ville de Mascouche – Exploitation

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 19 mai 2016 et complétée le 11 août 2016 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 649-2016 du 6 juillet 2016 d'autoriser le projet d'enfouissement de sols fortement contaminés sur le territoire de la ville de Mascouche, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les activités suivantes :

- enfouissement, dans un lieu d'enfouissement de sols contaminés existants, de sols dont le niveau de contamination maximum est inférieur aux normes de l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés, pour une capacité totale de 318 065 m³;
- contribution à la fiducie de 4,15 \$/tonne métrique enfouie;
- révision de la contribution à la fiducie le 31 décembre 2018.

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 649-2016 du 6 juillet 2016 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Alnoor Manji, de Signaterre Environnement inc., à M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 19 mai 2016, concernant la demande de certificat d'autorisation permettant la réception pour enfouissement sur le lieu de Signaterre Environnement inc., à Mascouche, de 318 065 m³ de sols dont le niveau de contamination maximum est inférieur aux normes de l'annexe I du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC)*, 2 pages;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-33-001

Le 24 août 2016

- SIGNATERRE ENVIRONNEMENT INC. Demande de certificat d'autorisation — Permettant la réception pour enfouissement sur le lieu de Signaterre Environnement inc., à Mascouche, de 318 065 m³ de sols dont le niveau de contamination maximum est inférieur aux normes de l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC), datée de mai 2016, totalisant environ 75 pages incluant 6 annexes;
- Courriel de M. Roméo Ciubotariu, d'AECOM, à M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 3 août 2016 à 10 h 00, concernant le calcul de la contribution à la fiducie, 1 page et 3 pièces jointes :
 - Calcul de la contribution à la fiducie en m³;
 - Calcul de la contribution à la fiducie en tonne métrique;
 - Tableau des prévisions de coûts annuels d'entretien et de suivi post-fermeture des cellules 1, 3 et 4 estimés en dollars 2016;
- Courriel de M. Roméo Ciubotariu, d'AECOM, à M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 4 août 2016 à 9 h 41, concernant la mise à jour du tableau des coûts de gestion post-fermeture, 1 page et 1 pièce jointe :
 - Tableau des prévisions de coûts annuels d'entretien et de suivi post-fermeture des cellules 1, 3 et 4 estimés en dollars 2016;
- FIDUCIE DESJARDINS INC. & SIGNATERRE ENVIRONNEMENT INC. Convention de fiducie constituant le fonds de gestion postfermeture du lieu d'enfouissement situé au 175, chemin de la Cabane-Ronde sur le territoire de la ville de Mascouche et exploité par Signaterre Environnement inc., présenté par Signaterre Environnement inc., datée du 11 août 2016, totalisant environ 36 pages incluant 5 annexes;
- Courriel de M. Alnoor Manji, de Signaterre Environnement inc., à M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 23 août 2016 à 9 h 56, concernant les programmes de suivis de l'eau et de l'air, 1 page et 5 pièces jointes :
 - Lettre de M. Alnoor Manji, de Signaterre Environnement inc. à M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 22 août 2016, concernant les suivis de l'eau et de l'air, 6 pages;
 - Lettre de M. Guy Fortin, de Signaterre Environnement inc., à M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-33-001

Le 24 août 2016

durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 17 novembre 2015, concernant un complément d'information sur le suivi de l'air ambiant, 2 pages;

- Courriel de M. Charles-Olivier Laporte, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à M. Guy Fortin, de Signaterre Environnement inc., envoyé le 23 octobre 2015 à 11 h 01, concernant une demande supplémentaire relativement au suivi de l'air ambiant, 3 pages;
- Lettre M. Guy Fortin, de Signaterre Environnement inc., à M. Hervé Chatagnier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 1^{er} octobre 2015, concernant un complément d'information, totalisant environ 16 pages;
- Lettre de M. Hervé Chatagnier, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à M. Guy Fortin, de Signaterre Environnement inc., datée du 18 septembre 2015, concernant une série de questions et commentaires dans le cadre de l'analyse environnementale du projet, 7 pages.

PLANS

- Dessin G01-CA1-00, *Localisation du site Signaterre*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G02-CA1-00, *Plan d'ensemble – État des lieux et limites de la zone de la demande de CA*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G03-CA1-00, *Construction des bermes séparatrices entre C1 - C2 et C2 - C4*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G04-CA1-00, *Excavation des cellules 3 et 4 – Vue en plan*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G05-CA1-00, *Aménagement des cellules 3 et 4 – Système de détection de fuite (SDF) – Vue en plan*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G06-CA1-00, *Aménagement des cellules 3 et 4 – Système de collecte primaire (SCP) – Vue en plan*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 4 -

N/Réf. : 3211-33-001

Le 24 août 2016

- Dessin G07-CA1-00, *Détails des tranchées primaires et secondaires des systèmes de détection de fuite (SDF) et de collecte primaire (SCP)*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G08-CA1-00, *Détails des fonds et des parois des cellules 3 et 4*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G09-CA1-00, *Détails des bermes séparatrices*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G10-CA1-00, *Puits de pompage des cellules 3 et 4 – Détails*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G11-CA1-00, *Recouvrement final – Toit du sol > C – Cellules 1, 3 et 4 – Vue en plan*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G12-CA1-00, *Recouvrement final des cellules 1, 3 et 4 – Vue en plan*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G13-CA1-00, *Recouvrement final des cellules 1, 3 et 4 – Coupes*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G14-CA1-00, *Détails du recouvrement*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G15-CA1-00, *Schéma du réseau de rejet du lixiviat*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016;
- Dessin G16-CA1-00, *Schéma du réseau de lixiviat existant*, par AECOM, signé et scellé par R. Ciubotariu, ing., daté du 18 mai 2016.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 5 -

N/Réf. : 3211-33-001

Le 24 août 2016

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Yves Rochon
Directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et
stratégique